

CHARTRE DES HÉBERGEURS

DE PUISAYE-FORTERRE POUR UN TOURISME DURABLE



BULLETIN D'ENGAGEMENT À LA CHARTE DES HÉBERGEURS DE PUISAYE-FORTERRE POUR UN TOURISME DURABLE



ÉTABLISSEMENT

ADRESSE

NOM/PRÉNOM DU SIGNATAIRE

QUALITÉ DU SIGNATAIRE

L'engagement à la charte des hébergeurs de Puisaye-Forterre pour un tourisme durable et responsable est une démarche volontaire. L'Office de Tourisme et la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre s'engagent à mettre en réseau les prestataires touristiques hébergeurs, sensibles au tourisme de demain, en leur permettant de s'engager eux-mêmes collectivement dans une démarche de progrès environnementale. Cette charte se veut être un premier palier pour positionner des hébergeurs en acteurs du tourisme durable sans avoir la prétention de remplacer l'obtention de labels écologiques nationaux ou internationaux reconnus.

Cette charte a pour objectifs de :

- sensibiliser notre réseau de partenaires et plus largement tous les hébergeurs de Puisaye-Forterre et les encourager à adopter une démarche de progrès
- donner de la visibilité aux actions durables mises en place par les hébergeurs
- fédérer un réseau d'acteurs

En répondant aux engagements du tourisme durable : un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés «d'accueil» (définition de l'organisation mondiale du tourisme).

Pour être éligible à cette charte :

- Vous acceptez une visite de votre hébergement tous les 3 ans, réalisée par un agent de l'Office de Tourisme ou de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre, accompagné autant que possible par un hébergeur engagé dans cette Charte.
- Vous devez obtenir à minima, lors de cette visite, 90% des critères obligatoires. Cette grille de critères d'éligibilité, coconstruite par l'Office de Tourisme, la Communauté de Communes et des partenaires hébergeurs de l'Office de Tourisme, est évolutive dans le temps afin de faire vivre ce projet selon les retours d'expérience et besoins.
- Votre hébergement doit être situé sur le périmètre de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre ou être partenaire limitrophe de l'Office de Tourisme.

• Vous devez vous acquitter d'une adhésion annuelle à la Charte (participation aux frais de gestion, de déplacements, de communication et d'animation) :

Année 1 : Adhérent Office de Tourisme : **50 €** / Non-adhérent : **75 € ***

Année 2 : Adhérent Office de Tourisme : **15 €** / Non-adhérent : **25 €**

Année 3 : Adhérent Office de Tourisme : **15 €** / Non-adhérent : **25 €**

Année 4 (nouvelle visite) : Adhérent Office de Tourisme : **50 €** / Non-adhérent : **75 €**

Année 5 : Adhérent Office de Tourisme : **15 €** / Non-adhérent : **25 €**

**En cas de non-respect du nombre minimal de critères obligatoires, le coût de la visite de 50 € sera dû malgré la non-éligibilité de l'hébergement. Suite à la visite, un délai de 2 mois sera accordé à l'hébergeur pour mettre en place des actions permettant de valider des critères minima et devenir éligible.*

Il existe 3 niveaux d'éligibilité à la charte :

• **1 feuille** : l'hébergeur a répondu à minimum 90 % des critères obligatoires. L'engagement est sincère et les actions mises en place réelles.

• **2 feuilles** : l'hébergeur a répondu à minimum 90 % des critères obligatoires et 50 % des critères « Plus ». L'engagement est sincère et la démarche est accentuée par la validation de critères optionnels.

• **3 feuilles** : l'hébergeur a répondu à 100 % des critères obligatoires et optionnels ou est déjà ecolabellisé (écolabels, Clef Verte...). L'engagement est sincère et officiel.

Engagement de l'Office de Tourisme et de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre :

• Animer le réseau des adhérents à la charte : rendez-vous annuel, suivi : mise à jour des documents, bilan annuel, facturation...

• Promouvoir, communiquer sur divers supports de l'Office de Tourisme et de la Communauté de Communes : web et print, création de pictogrammes et documents officiels

• Assurer les visites sur site

• Mise à jour par l'Office de Tourisme de la fiche Décibelles Data des hébergeurs adhérents et éligibles en indiquant leur adhésion à la charte

• Accompagner et sensibiliser ses partenaires

Engagement de l'hébergeur :

- Réduire ses consommations d'énergie et d'eau
- Réduire et valoriser ses déchets
- Pérenniser et communiquer sa démarche responsable et durable
- Encourager et sensibiliser ses clients à participer à cette démarche
- Offrir un accueil privilégié et bienveillant à ses clients
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel de la Puisaye-Forterre
- Être garant et solidaire de l'économie locale et du savoir-faire artisanal
- Se fédérer autour d'une logique environnementale, sociale et économique

Un engagement clé commun : protéger et valoriser notre destination touristique !

Fait en double exemplaire.

À : Le :

Signatures (bon pour accord) :

L'hébergeur

La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre

L'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre

WWW.PUISAYE-TOURISME.FR - WWW.PUISAYE-FORTERRE.COM